



BRILL

ISLAMIC LAW AND SOCIETY (2020) 1-61

Islamic Law  
and  
Society  
brill.com/ils

## ***Dhimmī*-s de la Syrie rurale et institutions mameloukes : de l'utilisation de la théorie shāfi'ite à l'autonomie juridictionnelle du Patriarcat maronite d'après cinq actes d'achat inédits (IX<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle)**

*Wissam H. Halawi*

University of Lausanne, Lausanne, Switzerland

*Wissam.Halawi@unil.ch*

*Élise Voguet*

CNRS, Paris, France

*elise.voguet@irht.cnrs.fr*

### **Résumé**

Cet article propose l'édition-traduction de cinq actes de vente notariés inédits, qui décrivent l'achat de terres au profit du Patriarcat maronite de Qannūbīn au IX<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle. Ils attestent la reconnaissance de cette institution ecclésiastique par les autorités mameloukes, si bien que ses représentants pouvaient conclure des transactions pour son compte, ce devant le substitut du cadi shāfi'ite. S'ensuit le respect et l'utilisation par le Patriarcat de la théorie juridique et notariale islamique laquelle règle la pratique commerciale entre *dhimmī*-s mais aussi entre musulmans et non-musulmans. Ces documents fournissent en sus des indications sur le statut et la nature des terres dans cette région et sur le montant du *kharāj*. L'acte v, établi par une autorité notariale chrétienne, reflète l'autonomie des institutions *dhimmī*-s sous les Mamelouks ; sa reproduction et conservation montrent également le besoin du Patriarcat d'apporter à tout moment une preuve de propriété de ses biens immeubles.

### **Mots-clés**

Syrie – Mamelouks – Maronites – actes de vente – shāfi'isme – *qāḍī* – *shurūṭ* – *dhimmī*-s – *fiqh*